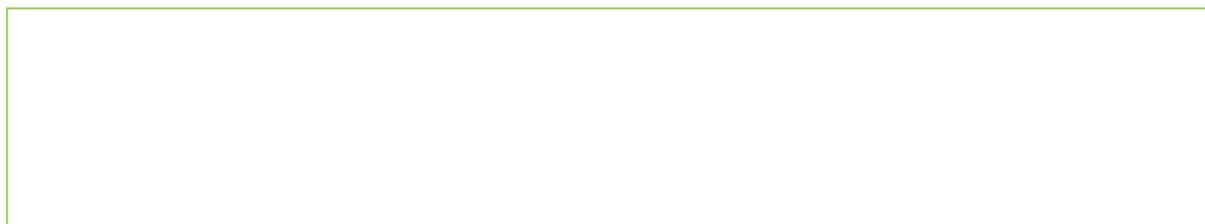


DÉBAT PUBLIC DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER



SALLE/ADRESSE :	En ligne
PARTICIPANTS :	32 personnes connectées
DÉBUT > FIN :	18 h 30 à 20 h 30 (durée : 2 h)
QUESTIONS-RÉPONSES :	7 questions

CPDP

M.	Roland	PEYLET	Président de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Claude	BREVAN	Membre de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Dominique	SIMON	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Jacques	ROUDIER	Membre de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Priscilla	CASSEZ	Secrétaire générale
M.	Éric	BONTE	Secrétaire général adjoint
M^{me}	Christine	MARCO	Assistante du Secrétariat général
M^{me}	Valentine	COLLET-LAMOINE	Stagiaire

Intervenants :

M.	Frédéric	DROGERYS	Président du Comité départemental des Pêches et des Cultures marines
M.	Anthony	VIERA	Secrétaire général du Comité régional des Pêches
M.	Olivier	NOURRAIN	Adjoint au directeur à la Direction départementale des Territoires et de la Mer
M.	François	HENNUYER	Directeur de la Coopérative maritime de Dunkerque
M.	Benoît	FIGAREDE	Chef de projet EMD Pêche et Usages
M.	Maxime	PLANQUE	Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire
M.	Jean-François	BIGOT	Représentant du RICEP
M.	Philippe	QUINAULT	Représentant de la filière mytiliculture
M.	Pascal	DERACHE	Responsable RTE du Débat public

COMPTE RENDU DE RÉUNION :

M. Roland PEYLET Président de la Commission particulière du débat public

Je suis Roland PEYLET, le Président de la Commission particulière de ce débat public qui, nonobstant les circonstances difficiles de ce moment, se poursuit essentiellement en numérique. Nous essaierons de voir si nous pourrions en faire d'autres, notamment ouvrir la possibilité pour le public de pouvoir suivre depuis chez lui, sur son téléviseur, certains débats. Nous travaillons à la question. Je vous remercie tous d'être présents à cette séance qui était au programme dès l'annonce de l'ensemble du calendrier du débat, au début de l'été. Débat qui a commencé en septembre, mais l'annonce du calendrier était en été. Ce rendez-vous avec les professionnels de la pêche est très important dans un débat de cette nature. Je les remercie tout particulièrement, parce que nous savons les difficultés que rencontre actuellement à Dunkerque le monde de la pêche. Ce débat sera animé par Jacques ROUDIER, qui l'a préparé et a pris les contacts. Il va nous présenter dans un instant le déroulé de cette réunion, qui va commencer par une présentation de chacun. L'avantage d'être en numérique comme ce soir est qu'on n'a pas de masque. Sinon, en réunion publique, nous serions tous masqués, ce qui ajoute une touche d'élégance, encore que cela se discute, mais en tout cas, cela peut gêner les échanges. Zoom le permet, donc la séance sera enregistrée, comme le sont toutes nos séances. C'est tout à fait possible. C'est en cours en ce moment. Il y aura un verbatim comme pour l'ensemble de nos séances, et l'ensemble sera mis en ligne sur le site du débat avec, par ailleurs, les présentations, puisque certains d'entre nous en ont, les experts, mais également d'autres. La note de la DDTM pourra être mise en ligne de façon à ce que chacun puisse la consulter. Sans plus attendre, je laisse la parole à Jacques ROUDIER pour l'animation de la séance.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir accepté de participer à cette réunion, qui est une réunion d'acteurs. On est d'une certaine façon entre soi, même si tout ce qui est dit est destiné à devenir public et à être mis à la disposition de tous ceux qui souhaiteront le voir et l'entendre. Je vais en préambule rappeler rapidement la liste des participants à cette table ronde, cette séance d'échange. Après, je dirai deux mots de l'organisation et du déroulé et, ensuite, on rentrera dans le vif du sujet.

Ont été sollicités et ont accepté de participer à cette séance :

- pour le Comité départemental des Pêches et des Cultures marines son Président Frédéric DROGERYS et l'un de ses collègues, Franck NOWE ;
- pour le Comité régional des Pêches, Anthony VIERA, son Secrétaire général ;
- pour la Coopérative maritime, François HENNUYER ;
- pour le secteur de la mytiliculture, Philippe QUINAULT ;
- l'État est représenté à la fois par la Direction départementale des Territoires et de la Mer avec Olivier NOURRAIN, l'adjoint au directeur, et la Préfecture maritime par Élodie SCHMIT, adjointe au chef du bureau Littoral et Énergies marines.

Interviendra également le RICEP, qui fait une étude socio-économique sur la situation de la pêche dans le secteur, et participent au titre du RICEP Jean-François BIGOT et Morgane MARCHAND.

Pour les maîtres d'ouvrage, EMD est représenté par Maxime PLANQUE et Benoît FIGAREDE. RTE est représenté par Pascal DERACHE et Camille HERBEZ.

Voilà la composition de cette table d'échange. On rentrera directement dans le vif du sujet en demandant aux représentants de la pêche quelles sont leurs interrogations. Après, il y aura une présentation de la DDTM. Olivier NOURRAIN nous dira deux mots sur l'appréciation qu'il fait du panorama et de la situation de la pêche dans la zone. Ensuite, je propose qu'on donne la parole aux maîtres d'ouvrage pour indiquer quelles sont les réponses qu'ils apportent à ces interrogations des professionnels dans le cadre de la préparation de leur projet. Comme l'ensemble des acteurs, Comités régional, départemental et maîtres d'ouvrage, ont convenu de faire ensemble une étude socio-économique sur la pêche, on demandera au RICEP qui la réalise de nous en présenter ses méthodes et son avancement. Ceci devrait nous occuper pendant une petite demi-heure. Il nous restera une bonne heure pour avoir une discussion libre, permettre à ceux qui ne sont pas encore intervenus de donner leur point de vue, poser des questions et avoir des échanges. J'indiquerai tout à l'heure quelques points sur lesquels il me paraît intéressant

d'échanger au cours de cette séance. Voilà le programme de ces deux heures que nous avons prévues de passer ensemble. Je vais, sauf s'il y a des questions préliminaires sur cette organisation, passer la parole au Président Frédéric DROGERYS. Puisque nous nous intéressons ici au secteur de la pêche et des activités marines. Il était naturel que ce soit le représentant des professionnels concernés qui, le premier, veuille bien ouvrir le débat. Président, à vous.

M. Frédéric DROGERYS, Président du Comité départemental des Pêches et des Cultures marines

Bonjour. Je vais commencer par la situation de la pêche dunkerquoise. Comme vous le savez tous, depuis deux ans, c'est l'hécatombe. Pour nous, c'est 80 % de pêche électrique. Après, la venue du parc éolien, on y travaille depuis une paire d'années, on le sait très bien. Il va falloir travailler avec. C'est peut-être une porte de sortie pour le restant des pêcheurs qui resteraient encore d'ici là. On parle bien du futur, parce qu'à l'heure actuelle, les bateaux sont tous mal en point. Donc, on ne sait pas... Personnellement, c'est la question que je me pose : on ne sait pas si on va arriver jusqu'au parc éolien. D'ici là, on verra bien. On y travaille depuis une paire d'années avec un peu tout le monde. Pour nous, c'est une belle partie de notre zone de pêche, surtout une zone de pêche où je crois qu'il y a le plus de poissons. Franck NOE pourra le confirmer. Il a un peu plus d'années que moi en mer. C'est une zone de pêche avec un peu de sole, du turbot, de la plie. Il y a un peu de tout. C'est une zone de pêche pratiquée par l'ensemble des pêcheurs dunkerquois à 70 % de l'année. À l'avenir, le champ éolien nous fera perdre du terrain, c'est sûr. Pourquoi pas, après, par rapport à certaines choses, rebondir sur un autre type de pêche ? Après plusieurs études, pourquoi pas partir sur d'autres espèces ou des espèces qu'on peut fournir nous-mêmes, comme ils le font dans d'autres régions, comme de la coquille Saint-Jacques, peut-être. On a déjà un peu regardé là-dessus. Après, ce sont des études à faire à l'avenir, et peut-être, justement, grâce à l'éolien. Mais pour l'instant, on est dans le néant. Voilà pour ma part.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

On peut peut-être demander à Anthony VIERA un autre regard de professionnels, qui est celui du Comité régional.

M. Anthony VIERA, Secrétaire général du Comité régional des Pêches

Olivier LEPRÊTRE, le Président du Comité régional, s'excuse, il ne pouvait pas assister à la réunion aujourd'hui. Stéphane PINTO avait d'autres engagements. Je représente le Comité des Pêches. Pour préciser, pour ceux qui ne le savent pas, un Comité des Pêches est une organisation professionnelle définie dans le Code rural et de la pêche maritime. Celui des Hauts-de-France a pour but de promouvoir les professionnels de la pêche maritime de la frontière belge jusqu'à la Baie de Somme. Cela va de la promotion à la défense des intérêts généraux de la pêche maritime, cela participe aussi à l'organisation des actions durables pour la ressource. Ces professionnels des Hauts-de-France, c'est à peu près 120 bateaux de pêche artisanale. On a six navires hauturiers, qui ne sont pas concernés par la zone. Ils pêchent en Écosse et au large de la Norvège. Sur ces 120 bateaux de pêche artisanale, ils sont basés à Calais, Dunkerque, Boulogne, dans la Baie de Somme et au Tréport. Cela représente 550 marins. On va trouver une soixantaine d'arts traînants, des chalutiers, des coquillards, qui font des marées entre 1 et 3 jours. Ils utilisent du chalut de fond, du chalut pélagique, de la senne et des dragues à coquilles. Ils débarquent une assez grande variété d'espèces. Cela peut être du merlan, du rouget, de l'encornet, de la coquille Saint-Jacques. Au niveau dunkerquois, on a quelques bateaux qui font du chalut à crevettes. Après, on va avoir une quarantaine de navires qui font de l'art dormant. Par rapport à ce que disait Frédéric, il y a beaucoup de fileyeurs qui font de la sole, du poisson plat. Depuis 5 ans maintenant, on a des problèmes de ressources sur la sole. Pour une grosse partie de ces fileyeurs, soit les bateaux sont sortis de la flotte, soit les autres se sont reconvertis sur de nouvelles espèces, en casiers surtout. Certains vont cibler du bulot, d'autres, des crustacés. C'est une voie vers la diversification, qu'on a observée d'abord sur Boulogne. Maintenant, on l'observe sur Dunkerque. Concernant la position sur l'éolien, au niveau des Comités des Pêches, il n'y a pas de position sur l'éolien à partir du moment où c'est fait dans une bonne concertation avec les professionnels. Sur la zone spécifique de Dunkerque, en 2015, la situation était tout autre puisqu'il y avait encore de la sole. La zone était importante pour la pêche de la sole. Le Comité régional s'était positionné contre cette zone-là. Depuis, en concertation avec les Dunkerquois, il a été décidé de travailler avec les porteurs de projet... [Inaudible]. Une convention a été signée avec le porteur de projet pour mettre en place une instance de concertation, qui regroupe les différents acteurs, dans le but d'échanger sur les différentes problématiques, que chacun fasse remonter ses doléances et de mettre en place des études pour l'activité de pêche sur la zone et les études socio-économiques qui seront présentées tout à l'heure. Cependant, il est important de rappeler plusieurs points en question. On est dans un espace restreint, avec une multiplication des

activités en mer, le développement de parcs éoliens, ce matin, il y avait le quatrième appel d'offres en Normandie qui était présenté, la mise en place d'aires marines protégées... Cela va entraîner des problèmes de report des zones de pêche avec des problèmes de sécurité qui pourront en découler. On est dans le contexte toujours incertain du Brexit. On ne sait toujours pas au 1er janvier si les bateaux auront accès aux eaux britanniques ou pas. L'autre question est l'absence de retour d'expérience côté français sur les parcs éoliens. On est au quatrième appel d'offres. On n'a toujours pas une seule éolienne déposée en France. Là-dessus, les inquiétudes sont sur les impacts sur la ressource. Même si je sais que l'État français et les promoteurs s'engagent à faire un parc pêchable, pour l'instant, en France, on n'a rien. En Europe, le seul pays qui a fait cela, c'est le Royaume-Uni. Les autres sont fermés à la pêche. Sur le site dunkerquois particulièrement, la question qui peut se poser, c'est si la sole revient, quels seront les impacts des travaux sur la ressource ? De manière globale, ces interrogations ne concernent pas que Dunkerque, sur le manque de retour d'expérience. C'est un ressenti sur l'ensemble des projets par les professionnels de la pêche. Voilà pour ma part.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci de cette intervention. Olivier NOURRAIN, un commentaire, une vision de l'administration qui regarde cette activité toujours avec une attention vigilante ?

M. Olivier NOURRAIN, Adjoint au directeur à la Direction départementale des Territoires et de la Mer

Bonsoir à tous. Je vais essayer de compléter ce qu'ont dit le Président DROGERYS et Monsieur VIERA. Sur le milieu, c'est un milieu soumis à de fortes pressions anthropiques. Il y a des travaux portuaires, le trafic maritime, des sources de pollution tellurique que l'on trace plus ou moins et qui font l'objet des relevés d'Ifremer. On a une ressource, notamment la sole, qui est très appauvrie. Cela a été dit, et je ne peux que le confirmer. Pour les pêcheurs de Dunkerque, jusqu'en 2018, ils débarquaient en moyenne 6 millions d'euros de poisson à la criée de Dunkerque pour à peu près 80 % de sole en valeur débarquée. En 2019, on est tombé à 1,9 million de valeur débarquée. C'est encore moins pour 2020. Monsieur HENNUYER pourra compléter tout à l'heure. On a un milieu qui s'est très rapidement et fortement appauvri. Le projet éolien peut présenter un intérêt, qui a été rapidement évoqué et que je précise. En fonction des mesures de gestion qui seront mises en œuvre à l'intérieur du parc, soit que l'on interdise complètement les pratiques de pêche, toutes les pêches, soit qu'on les réglemente. Selon la manière dont on les réglementera, le parc peut devenir une zone de protection et de reconstitution de la ressource ou une zone de meilleure gestion des prélèvements en fonction des règles mises en œuvre et qui appartiennent aux professionnels. Un autre point qui peut être encourageant et sur lequel on a beaucoup parlé déjà avec les industriels, RTE et EMD, c'est l'effet récif. Anthony VIERA mentionnait le manque d'études et de retour d'expérience que l'on a en France. C'est vrai. Par contre, du côté belge, ils ont publié une abondante étude sur 10 ans de retour d'expérience sur leurs parcs qui sont du côté de l'Escaut, vers le Nord. Il semble que l'effet récif puisse bien fonctionner dans certaines conditions. Il faut être très prudent sur la manière dont sont faites les choses, c'est ce qui est le plus important. Mais on peut observer une reconstitution de la biomasse, une recolonisation et un peuplement par de nouvelles espèces qui permettent une diversification des activités de pêche. Mais il faut aller chercher le retour d'expérience qui a été fait dans d'autres États membres, à commencer par les Belges, puisque c'est un peu le même milieu. On est dans le prolongement de nos bancs de sable des Flandres sur leur façade. Et donc, essayer de voir comment on peut qualitativement travailler ce projet avec les industriels pour qu'il y ait un effet positif sur le milieu de reconstitution de la biomasse qui, indirectement, peut entraîner une amélioration des conditions d'exploitation halieutique. Voilà pour moi.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Sauf si quelqu'un souhaite faire un commentaire à ce stade, je propose qu'on passe la parole aux maîtres d'ouvrage et qu'ils nous expliquent comment ils abordent les interrogations qui viennent d'être posées sur différents aspects d'impacts du projet. Monsieur François HENNUYER souhaitait prendre la parole.

François HENNUYER, Directeur de la Coopérative maritime de Dunkerque

Je vous remercie. Je me permets d'intervenir. Je remercie Anthony VIERA, Olivier NOURRAIN ainsi que Frédéric DROGERYS pour leurs interventions qui regroupent et résument la situation. À titre personnel, je pense qu'aujourd'hui, on a trois enjeux principaux au regard du parc et de la situation de la filière. Il y a deux enjeux sectoriels et un enjeu territorial. Cet enjeu sectoriel est simple. Les deux enjeux principaux sectoriels, c'est pour EMD. Aujourd'hui, je tiens à rappeler qu'à Dunkerque, vous avez

de la chance au travers du fait qu'on subit certaines difficultés qui tendent la profession à être plus à l'écoute par rapport à l'intégration de votre projet au sein de leur zone de pêche. Preuve en est, sauf erreur de ma part, et je parle sous le couvert du lauréat EMD, je ne pense pas avoir entendu parler de convention signée et encore moins de deux conventions signées tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale avec d'autres sites ou via des projets de parcs. En termes d'enjeux sectoriels, pour EMD, il y a un enjeu profond en termes d'image, de communication et de message qu'il peut y avoir de la part du monde éolien à l'égard de la profession, voire même carrément à l'égard de la population. Le deuxième enjeu sectoriel n'est pas des moindres, puisque, ce que nous vivons actuellement, c'est la survie de la filière. J'aurais tendance à avoir une réflexion restrictive en parlant de la filière dunkerquoise. Depuis 2 ou 3 ans, pour étayer les propos de Monsieur NOURRAIN, la filière dunkerquoise a vu une baisse plus que drastique de sa production, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est à 42 tonnes de soles depuis le début de l'année. Je pense qu'on représente 30 % de la production 2019, compte tenu de l'écart présenté par Monsieur NOURRAIN. En 2018, on était à plus de 300 tonnes de production. Aujourd'hui, c'est 42 tonnes. Vous imaginez bien la situation catastrophique dans laquelle se trouve la filière dunkerquoise. Pour autant, au-delà de la survie pour les Dunkerquois, le parc et l'étude prospective à laquelle nous tenons particulièrement dans la filière, c'est-à-dire les représentants locaux de la filière pêche et, sauf erreur de ma part, les représentants de l'administration qui nous encadre ainsi que les collectivités territoriales qui nous soutiennent... Petit aparté, je me permets de rappeler le profond soutien qu'a eu la Communauté urbaine de Dunkerque à ce sujet, qu'elle a pu nous apporter. Je remercie particulièrement son Président Monsieur Patrice VERGRIETE quant aux efforts apportés par ses collaborateurs et la Collectivité territoriale de Dunkerque à l'égard de la filière pêche dunkerquoise. Je pense que demain, au-delà de solutions qui pourraient être apportées par la polyvalence ou les solutions que pourraient nous présenter une étude prospective, elles pourraient devenir un exemple à moyenne distance pour les Boulonnais, qui bénéficieront de façon directe, au travers des taxes éoliennes, des résultats de cette fameuse étude. La crise que nous vivons aujourd'hui est développée sur Dunkerque. Mais les Hauts-de-France la subissent également de plein fouet. On est loin du nombre de flottilles, de navires qu'il pouvait y avoir à l'échelle régionale il y a 5 ans. Le troisième enjeu est pour moi un enjeu territorial. Monsieur NOURRAIN ou des représentants de collectivités territoriales seraient bien plus aptes que moi à l'expliquer. Tout ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, la filière, à la suite de la signature de ces conventions, les a communiquées auprès des différents représentants, soit régionaux, soit locaux, soit nationaux. Nous sommes regardés avec un œil bienveillant. Pour une fois, pour des raisons évidentes liées à la problématique que nous connaissons... Cela a permis à la filière de réfléchir très vite en se disant : « Ce qui ne peut être évité se doit d'être embrassé ». C'est un principe bien connu. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, Dunkerque peut devenir un exemple. Ne les faisons pas mentir. Aujourd'hui, la profession a prouvé sa bonne volonté. Aujourd'hui, ces accords, cette réflexion commune, car ce n'est pas la première fois qu'on se rencontre avec Benoît et Maxime, on s'est rencontré à de nombreuses occasions... Ces rencontres et ces accords ont été regardés de façon bienveillante par rapport à des autorités, des personnes qui sont soucieuses de voir ce type de relation se développer. Aujourd'hui, la profession est au maximum de ses capacités par rapport à ses engagements. Elle est plus attentiste par rapport à ces avancées, d'autant plus au regard de la situation actuelle. La CMDK est très mal, en situation extrêmement difficile. J'ai peur qu'elle ne soit plus là pour la fin d'année, voire le début d'année. Il n'en demeure pas moins que la filière, ainsi que l'administration qui l'encadre, ou du moins les personnes attachées à ce projet aujourd'hui, sont conscientes que les cartes sont entre les mains d'EMD. C'est à EMD de prouver sa bonne foi et sa bonne volonté. On a la chance de partir sur de bonnes bases dans le cadre des relations du monde éolien et de la filière pêche. Ces bonnes bases sont liées à des problématiques existantes, qui ont permis la communication. Aujourd'hui, j'ai envie de dire, avant de passer la parole à EMD, la balle est dans votre camp. Les cartes sont entre vos mains. À vous de prouver que la confiance a été établie à juste titre. Merci.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci d'avoir fait la transition de l'animateur. Dans la foulée, c'est vous, Benoît FIGAREDE, qui commencez.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Je vais dire un petit mot, mais Benoît va faire la présentation. Bonjour à toutes et à tous. C'était pour situer les personnes, même si François et d'autres l'ont rappelé, on se connaît globalement, puisque cela fait un moment qu'on travaille ensemble. C'est Benoît FIGAREDE d'EMD qui va faire la présentation. Il est notre chef de projet Usages et Pêche. Il y aura également des éléments présentés par RTE. C'est une présentation à deux voix.

M. Pascale DERACHE, Responsable RTE du Débat public

Pour compléter le propos de Maxime, pour RTE, je ferai la présentation et Camille HERBEZ sera notre référent pêche.

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

Au risque d'être un peu scolaire, on a choisi de s'appuyer sur une présentation. Notre objectif, en tant que maître d'ouvrage, est d'assurer une collaboration constructive avec l'ensemble des acteurs de la pêche et des cultures marines sur toute la durée de vie d'un projet. Un projet éolien s'inscrit dans le long terme. C'est un projet fait en plusieurs étapes, c'est ce qu'on a essayé de retranscrire dans le diagramme que vous avez dans la présentation. Pour chaque étape, on a retranscrit les principales actions que l'on souhaite mener. Il y a eu la phase d'appel d'offres. Je ne vais pas tout détailler. On va y revenir dans la présentation au fur à mesure. La phase d'appel d'offres est terminée. Cette phase a permis d'écrire cette feuille de route. Les actions ont été définies en concertation avec le Comité régional, le Comité départemental, la CMDK et le Comité régional conchylicole. Elles ont été matérialisées à travers des conventions de partenariat. Ces engagements, il y en a pour chaque étape du projet. Ils ont été plus détaillés dans la phase de développement, qui est la phase la plus proche. Ils seront amenés à évoluer. C'est pour cela qu'on a créé une instance, qu'on a appelée « cellule de liaison pêche », où on rassemble l'ensemble des acteurs de la pêche, mais aussi l'administration, la collectivité pour se réunir et discuter à différents moments du projet des actions à mettre en œuvre en commun. Avant de passer à l'étape suivante, je laisse la main à Pascal.

M. Pascale DERACHE, Responsable RTE du Débat public

En ce qui concerne RTE, cette approche a été souvent appelée une approche maritime intégrée. C'est ce dont François HENNUYER, Frédéric DROGERYS et Anthony VIERA ont parlé également, d'avoir cette approche qui concerne l'ensemble des métiers. Depuis 3 ans, pour RTE, nous avons des échanges réguliers avec les Comités départementaux, régionaux, la Coopérative. On est clairement dans cette volonté partagée de dialogue entre les aménageurs que nous sommes et les différents représentants professionnels de la pêche. Il y a la Cellule de liaison pêche sur laquelle tout le monde s'est accordé pour que l'ensemble des aménageurs et les représentants locaux soient présents. RTE y joue un rôle. Pour le raccordement, il y a un point supplémentaire. L'aire d'études a été définie en avril 2019. C'est l'endroit où RTE va installer ces différentes installations. Tout le travail autour de cette aire d'études a été partagé avec les différents professionnels. Quand le Sous-préfet a invité l'ensemble des personnes à se prononcer sur l'aire d'études, les représentants de la pêche étaient invités à cette réunion. Tout ce qui viendra par la suite, tout ce qui est VALPENA et les études techniques et autres, tout se fait en étroite collaboration. Après nos travaux, c'est un peu notre cible, il vaut mieux laisser pêcher dans la zone. C'est toute cette démarche-là que RTE promeut en étroite collaboration avec les acteurs sur le projet. Voici pour un premier point d'étape de ce que la concertation a été amenée à réaliser dans cette première phase. Benoît va présenter maintenant les actions en phase de développement.

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

On va lister les grandes actions de développement. Parmi les principales actions lancées, on a cette Cellule de liaison pêche. On a réalisé trois réunions depuis sa création en 2019. C'est l'instance où on va décider ensemble de la mise en œuvre des différents plans d'action, des différents engagements qu'on a pris auprès des acteurs. Au niveau des études environnementales, on s'était engagé à travailler au maximum avec les navires de pêche, sous réserve des contraintes techniques et opérationnelles des études. On a respecté ces engagements. On a déjà travaillé avec six navires de pêche différents. L'affrètement se fait en concertation avec le Comité départemental. L'objectif est de distribuer au maximum les opérations aux différents navires de pêche qui le souhaitent. Cela a un double avantage. Cela permet d'enrichir les études, car les pêcheurs connaissent la zone. Cela amène à ce que les scientifiques rencontrent les pêcheurs, échangent avec eux. Cela renforce la qualité de l'étude, l'acceptation des résultats, la compréhension des résultats. Vous avez les différentes photos des bateaux qui ont été affrétés sur la diapositive. Au niveau des hautes études de géosciences qu'on ne fait pas avec des bateaux de pêche, ce sont des études qui nécessitent du matériel qui prend beaucoup de place, mais qui ont une emprise spatiale assez importante. On essaie au maximum, comme le disait Pascal tout à l'heure, de favoriser la communication en amont, qu'elle soit à terre, mais aussi en mer, pour éviter la contrainte pour l'activité de pêche. Tout l'objectif est de planifier au mieux, que ce soit dans le temps ou dans l'espace, pour limiter notre impact sur l'activité existante. Autre exemple de cette cohabitation sur l'instrumentation en mer, on va disposer des instruments de mesure. On a un exemple

sur la carte à droite avec des lidars, des dispositifs qui mesurent le vent. Le choix des zones d'ancrage de ces instruments se fait en lien avec le Comité départemental à travers la Cellule de liaison pêche. On voit mal sur l'écran, mais c'est une carte qui a été retravaillée au stylo pour déplacer des positions qui étaient idéales pour nous techniquement, mais après concertation, on les a déplacées pour éviter de gêner l'activité. Voilà les quelques exemples déjà mis en œuvre très concrets de cohabitation en phase de développement.

On peut passer à la diapositive suivante. On va rester dans ces exemples-là. Il y a un focus sur l'étude halieutique. C'est une étude où il y a une forte attente. Anthony VIERA le rappelait avec des inquiétudes, ce n'est pas forcément le mot, mais en tout cas des incertitudes sur l'effet des parcs éoliens sur les ressources, en particulier les ressources locales. On parle beaucoup de la sole. Pour y répondre, on met en place des études qui rentrent dans le cadre réglementaire. On travaille avec des bateaux de pêche sur différents stades halieutiques. On fait des pêches avec du filet Bongo. Ce sont des maillages très fins. On a déjà réalisé l'échantillonnage pour cette première partie d'étude, avec cinq campagnes réalisées sur cinq de prévues. On travaille avec des outils de pêche classiques, avec du filet notamment, avec un plan d'échantillonnage défini en Cellule de liaison pêche, mais aussi par notre bureau d'étude qui apporte la validité scientifique, et des pêches au chalut avec une particularité, c'est qu'on va mettre un maillage très fin dans la partie terminale du chalut de façon à pêcher un nombre assez important d'espèces pour être exhaustif sur les espèces présentes sur la zone. Voilà rapidement ce focus-là. L'ensemble de ces protocoles ont été discutés en Cellule de liaison pêche. L'ensemble de résultats vont être présentés et discutés en Cellule de liaison pêche. Il y aura un suivi, on est sur la phase de développement, mais aussi sur la phase de construction et d'exploitation de façon à bien comprendre tout ce qui se passe sur ce compartiment important pour la pêche durant toute la durée de vie du projet.

Sur le volet économique et social, je ne vais pas rentrer dans le détail car cela va être présenté par ailleurs par le RICEP. L'objectif est de définir quel va être l'impact du projet sur l'activité de pêche sur les aspects économiques et sociaux. On travaille avec le Comité régional à travers le dispositif qu'on soutient, qui s'appelle le dispositif VALPENA, qui permet d'avoir des notions sur l'activité des pêches, où sont les pêcheurs, à quelle fréquence, etc., et le RICEP, qui est un bureau d'étude spécialisé sur les aspects économiques. Ces deux éléments vont être associés pour réaliser cette étude pour définir quel va être l'impact du projet sur ces aspects-là. La diapositive suivante est liée aux études socio-économiques, c'est le volet mesures compensatoires. C'est un volet important. L'objectif est qu'aucune entreprise de pêche ne subisse l'impact économique du parc éolien qui se traduit essentiellement en phase de construction, avec des zones fermées à la pêche. L'étude socio-économique sert en partie à déterminer une valeur économique de la zone à laquelle on va associer un planning sur les zones fermées à la pêche pour déterminer un montant global de compensation. Ce montant va ensuite être distribué de façon collective ou individuelle, de façon à s'assurer qu'il n'y ait aucun impact économique sur les entreprises de pêche et la filière pêche. C'est une étude qu'on fait assez tôt dans le processus. La construction du parc éolien se fera dans 5 ou 7 ans en fonction du temps de développement du projet. On le fait en amont pour bien comprendre son fonctionnement. On fera une actualisation de ces études avant de lancer la construction. On compense, mais le but aussi, comme le rappelait Pascal, est d'éviter et de réduire. RTE, sur ce point-là, a quelques éléments à présenter.

M. Pascale DERACHE, Responsable RTE du Débat public

Au-delà de la compensation, il est possible d'avoir des mesures d'évitement et de réduction. Pour qu'elles soient efficaces, il faut les penser dès la phase de développement. Une des premières, qui est dans la mesure du possible, et c'est important de le préciser, est qu'un calendrier des études ou des travaux pourrait être aménagé dans l'idée de pouvoir permettre la poursuite de la pêche dans les périodes les plus intenses. Le schéma représente les études géophysiques qui permettent de voir la qualité des sols. Ce calendrier d'étude a été aménagé pour pouvoir faire ces études dans la période où il y a peu de bateaux sur le plan d'eau. On a aussi en termes de mesures intéressantes le retour d'expérience des derniers parcs, le FLO, une personne qui assure la liaison entre tous les aménageurs et les usagers de la mer, en particulier les pêcheurs. Cela permet d'avoir une bonne gestion de l'espace, parce qu'en phase travaux, il y a le bateau qui pose les câbles et qui fait les travaux, mais il y a également toute une flotte à côté. Il est important d'avoir une bonne interface parce qu'un des enjeux est la cohabitation, y compris en phase travaux, et à terme de garantir la sécurité des navigants. Il faut que toutes les installations soient faites en mer et que les dispositions soient prises pour garantir cette sécurité en mer. La carte que vous voyez permet de matérialiser une des ambitions qui est de restituer le plus tôt possible les zones de travaux à la pêche, toujours dans le respect des règles de sécurité. Pourquoi cette image ? C'est le tracé de la pose des câbles de la liaison d'interconnexion France-Angleterre qui se situe en Normandie. Après avoir libéré la zone, tous les points que vous voyez derrière

sont des balises AIS de bateaux qui ont pu repêcher sur cette zone. Dès qu'on libère la zone, une fois qu'on a fini nos travaux de pose de câbles, l'idée est qu'on puisse retravailler dans la zone de la même manière. Pour cela, dans la mesure du possible et en fonction des endroits et les études nous le diront à terme, c'est de pouvoir protéger les câbles, de les ensouiller sous le fond marin à une profondeur suffisante. C'est en phase travaux, mais à terme, c'est bien de pouvoir permettre la pêche, y compris en phase d'exploitation, une fois que les travaux sont terminés. Ce sont des premières mesures auxquelles on peut déjà commencer à travailler en termes d'évitement et de réduction. Pour cela, il faut qu'on puisse définir des règles de pêche à toutes les phases du projet. C'est dès cette phase de développement qu'il faut qu'on puisse les détailler.

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

Pour ce qui est de la réglementation de la pêche dans le parc éolien, c'est un gros enjeu qu'il faut travailler en amont pour être opérationnel quand on va arriver en phase d'exploitation. Sur ce sujet, on a un cadre national. Les Grandes Commissions nautiques en 2015 ont émis de grands principes de navigation dans un parc éolien. Cette note de la Grande Commission nautique a été reprise par Direction des Affaires maritimes en 2017. On va avoir la chance pour ce projet d'avoir le retour d'expérience des premiers projets éoliens en mer en France, avec Saint-Nazaire, Courseulles, Fécamp. On va s'appuyer là-dessus. Il va falloir travailler localement pour proposer une réglementation locale. Ce n'est pas nous qui allons régler, mais l'objectif est de pouvoir se mettre d'accord entre tous les acteurs pour définir quelque chose, un cadre qui nous paraît cohérent. Chaque site a ses spécificités. Chaque projet est spécifique. Chaque technique de pêche est particulière sur un site donné. Il y a un vrai travail commun à faire sur la façon de pêcher dans le parc éolien qui sera construit. C'est un travail que l'on fera. On a la phase de développement et le début de la phase de construction pour le mener à bien.

On va passer à la phase de construction. Les mesures à mettre en œuvre en phase de construction, il y a trois grands piliers. La première mesure va être d'appliquer les mesures compensatoires qu'on aura prédéterminées en phase de développement. On se sera mis d'accord sur la façon de les calculer, de les distribuer. Ce sera la mise en œuvre opérationnelle. C'est une phase très importante pour les armements de pêche et pour la filière pêche. Il faudra qu'on soit prêt avant de commencer nos travaux en mer. La communication est un élément clé, que les armements puissent savoir quelles zones sont fermées à la pêche. Donc, il va falloir être efficace, peut-être développer de nouveaux outils pour que la communication passe bien et que tout le monde soit informé des zones fermées à la pêche lors du chantier. On va continuer à travailler sur les aspects de diversification. On continuera à faire des études sur l'environnement, dont des études halieutiques. Il y aura toujours des affrètements de navires de pêche. On aura toujours ce besoin de mutualiser les moyens nautiques. Il y a également une activité, qui est le navire de pêche comme navire de garde des parcs éoliens. Cela se fait sur beaucoup de projets. S'il y a des armements de pêche volontaires pour le faire, on a toujours besoin d'un navire pour surveiller les ateliers de construction. Il y a un véritable besoin mutualisé sur ce point avec les bateaux de pêche. Pour terminer, il y a des actions en phase d'exploitation. Lors de la phase d'exploitation, ce qui va être important est d'appliquer les règles de pêche qui vont être en vigueur à ce moment-là, donc favoriser une bonne communication. On va également poursuivre les études sur l'environnement en phase d'exploitation. Là aussi, il y aura mutualisation des moyens.

Pour conclure, on est conscient qu'en tant que nouvel objet du paysage maritime de Dunkerque, nous devons nous intégrer aux activités existantes sur le territoire. La principale activité en mer sur ce titre est évidemment l'activité de pêche professionnelle. L'État français nous a confié une zone en mer pour développer un parc. C'est une zone qui est, historiquement et depuis longtemps, une zone de pêche, travaillée par les pêcheurs professionnels de Dunkerque, Calais et Boulogne. On est conscient de l'enjeu de faire de ce projet un projet exemplaire, de l'intérêt et de la volonté de l'ensemble des acteurs de développer une approche maritime intégrée, pour reprendre les propos de François HENNUYER. Cela devra se faire dans la continuité des engagements qu'on a pris dans notre réponse à l'appel d'offres. Il y a différents piliers : maintenir la concertation pour favoriser la cohabitation en mer, restituer et valoriser l'ensemble des résultats qu'on va obtenir sur la pêche et l'environnement marin, on a un véritable effort en termes de pédagogie, de communication sur les données qu'on va engranger à travers ce projet et les différents projets qui ont existé en France, continuer à soutenir les projets qui visent le maintien de la pêche dunkerquoise. L'objectif est d'essayer de s'appuyer, de s'entraider mutuellement, de brancher notre partenariat avec VALPENA, car c'est une donnée essentielle pour nous. On le voit, l'ensemble des développeurs français aujourd'hui utilisent ce dispositif. Cela permet d'objectiver quelle est l'activité de pêche en mer. De travailler sur cette étude prospective, Monsieur NOURRAIN le rappelait, il y a une volonté d'essayer de se projeter sur la pêche de demain dans le parc

éolien. Là-dessus, il y a beaucoup à faire, avec l'aide des scientifiques, évidemment, mais avec les professionnels de la pêche. Et puis, il y a cette phase de construction où il va falloir tout faire pour bien préparer cette phase de mise en œuvre des mesures de compensation. Voilà pour nous.

M. Pascale DERACHE, Responsable RTE du Débat public

Tu as très bien résumé notre souhait de continuer d'avoir cette volonté partagée, des réunions et d'aboutir sur des actions concrètes qui permettent de maintenir une bonne cohabitation et de favoriser la cohabitation des usages au sein du parc et du projet.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Je propose qu'on enchaîne avec la présentation de l'étude socio-économique. Après, on pourra ouvrir le débat dans son ensemble.

M. Jean-François BIGOT, Représentant du RICEP

Je vous présente l'étude socio-économique Pêche que nous avons initiée au premier semestre 2020. Je vous propose deux points : un premier point sur la méthode avec les objectifs et les biais associés à la méthode, et dans un second temps, je ferai un point sur l'état d'avancement de l'étude. Le RICEP intervient sur l'analyse économique de ces projets éoliens depuis près de 8 ans. On est intervenu sur huit projets éoliens à la demande des porteurs de projet et des structures professionnelles. On nous demande d'analyser des risques sur la filière pêche. On peut intervenir à différents stades de l'avancée des projets. À l'état initial, comme c'est le cas sur le projet de Dunkerque. On peut ensuite intervenir plus en aval, si on fait un état préférentiel avant travaux. On intervient aussi quand les travaux sont commencés, dans le cadre des protocoles de suivi. Aujourd'hui, on prépare des protocoles de suivi pour les phases d'exploitation. Pour cette étude, on a travaillé en étroite collaboration avec le Comité régional des Pêches des Hauts-de-France. La diapositive suivante représente une cartographie des projets éoliens sur les façades maritimes françaises. On est intervenu sur la plupart et cela nous a permis de capitaliser et de construire notre méthode, et de la faire évoluer en fonction des spécificités de chaque lieu. La méthode qu'on a construite en concertation avec les acteurs professionnels est découpée autour de trois phases. Sur le projet de Dunkerque, on a déployé uniquement les phases 1 et 2, puisqu'on est très en amont du projet, en phase de levée des risques. La phase 1 est une phase de caractérisation. On cherche à identifier les navires concernés par le projet, les parcs concernés et la filière associée. On s'intéresse à donner une image de la santé économique des entreprises de pêche pour chercher à voir comment elles pourraient endurer une période de fermeture de certaines zones de pêche. Pour cela, on a besoin de connaître leur dépendance aux zones de pêche et la valeur économique qu'ils dégagent de ces zones, et combien d'emplois sont financés grâce à cette valeur économique. Une première phase de caractérisation nous emmène ensuite sur une phase d'évaluation à l'échelle collective, qui est la phase 2. C'est l'évaluation des mesures de conditions collectives, ce qu'on appelle communément les MCC. Comme l'a dit Benoît FIGAREDE, on est très en amont des travaux, 5 ans le début des travaux. À ce stade, les porteurs de projets ne connaissent pas forcément le détail précis de leur façon d'intervenir. On travaille sur la base de scénarios. Les porteurs de projets définissent des zones qu'ils risquent de fermer aux activités de pêche pour mener leurs travaux et des durées d'intervention. Sur cette base, on évalue les risques économiques en termes de pertes potentielles pour la filière. On identifie des risques sociaux s'ils existent. La troisième phase, on ne va pas la mener à ce stade, mais on peut l'évoquer, c'est tout ce qui concerne l'évaluation de mesures de compensation individuelle. On se situe avant travaux, on regarde s'il y a une part de la compensation collective qui devrait être dédiée à de la mesure individuelle, dans le sens où il y a des entreprises qui sont plus fortement impactées. Il faut définir des conditions d'éligibilité, des degrés de dépendance à partir desquels on doit être éligible à une compensation individuelle.

Un schéma pour vous montrer notre manière de représenter la filière pêche. On analyse les effets sur les trois branches. Les travaux en mer vont impacter directement les entreprises de pêche. Ensuite, par effet domino, cela va impacter les autres branches, et notamment la branche des fournisseurs de services portuaires. Ce sont des prestataires de services marchands. Cela va impacter la branche distribution qui s'occupe de la commercialisation des produits de la mer. C'est une analyse sur l'ensemble de ces trois branches que l'on réalise. En termes de monnaie utilisée, on s'appuie sur deux grandes sources de données. Il y a des données spatiales collectées par le Comité régional des Pêches et qui sont analysées par ce Comité, à travers l'outil VALPENA, qui est une enquête qui réalise chaque année, soit de manière exhaustive auprès de l'ensemble des patrons, soit sous la forme d'un échantillon. Ils vont voir chacun des patrons, ils leur demandent où ils pêchent, quels engins ils utilisent, quels sont les espaces ciblés. Pour le projet de Dunkerque, on a utilisé l'année d'activité 2017, où 80 % des patrons

de la région Hauts-de-France avaient répondu. Ensuite, on vient coupler cela à de la donnée économique, qu'on collecte auprès des centres de gestion qui gèrent la comptabilité des entreprises, ce qui nous permet d'avoir accès à une décomposition fine du chiffre d'affaires à l'échelle mensuelle et à une décomposition analytique des coûts à l'échelle trimestrielle. Pour le projet, on a collecté environ $\frac{3}{4}$ des entreprises concernées par le projet. Sur la base de ces deux grandes sources de données, on mène nos évaluations avec une partie de l'évaluation sur le volet économique. On définit deux grands indicateurs : le chiffre d'affaires généré par la filière à partir de l'exploitation des différentes aires d'études et la richesse créée à partir de ce chiffre d'affaires. La richesse, c'est la valeur ajoutée ou plus communément le Produit Intérieur Brut. Ensuite, on mène une analyse sociale où l'on s'intéresse à l'emploi avec un équivalent temps plein, avec trois niveaux d'emploi : l'emploi direct, donc les marins, l'emploi indirect, donc l'emploi sur les ports, et l'emploi induit sur l'économie territoriale.

Quelque chose qui est très important quand on mène nos évaluations, c'est de présenter les biais, car chaque méthode génère des biais, soit inhérents à la donnée d'entrée, soit à la méthode que l'on choisit. Là, on a des biais. Je vous présente les trois principaux. Les biais sur la donnée d'entrée : la donnée VALPENA est construite sur un maillage, une division de l'espace maritime avec des carrés de trois milles par trois de côté. Quand on veut mesurer des effets à une échelle plus fine, on utilise des rapports de surface. Cela génère des biais. Après, il y a un biais quand on croise la donnée spatiale avec la donnée de production. Il y a aussi des biais sur la donnée économique pour mieux définir le modèle économique à l'échelle du trimestre. Il y a une deuxième source de biais importante que chacun doit avoir en tête. Quand on fait nos évaluations, on doit prendre cela comme un risque de pertes sèches pour la filière, car on ne sait pas si les navires vont être en mesure de se reporter, s'ils ont des capacités de report et s'ils arrivaient à se reporter, s'ils pouvaient générer le même chiffre d'affaires qu'ils généraient dans les zones historiques. Comme c'est impossible à évaluer dans l'état des connaissances, sauf à mettre en place un suivi, on est sur un risque de pertes sèches. La troisième limite que je voulais vous présenter, on en a déjà parlé, c'est qu'aujourd'hui, on ne sait pas prendre en compte d'une manière économique l'effet des projets sur la ressource. Dans la mesure où on n'a pas d'éléments tangibles, on ne peut pas l'évaluer de manière économique, que ce soit des effets positifs ou négatifs. J'en ai terminé avec cette première partie objectifs et méthodologie.

Je vais vous présenter notre état d'avancement sur l'étude. Avant de faire de la caractérisation, on a dressé le contexte de la pêche en région Hauts-de-France. On a quelques illustrations qui illustrent ce qu'on a pu évoquer depuis le début de la réunion, c'est-à-dire l'évolution du nombre de bateaux en région sur les 20 dernières années. On voit une réduction assez forte, jusqu'à arriver, comme le disait Anthony, à à peu près 124 navires actifs en 2019. La flottille dunkerquoise représente environ 5 % de cette flottille, soit environ une dizaine d'unités. Parallèlement, la courbe noire, c'est l'âge de la flottille qui a tendance à augmenter. C'est quelque chose qu'on retrouve à l'échelle de la Métropole, autour de 25 ou 26 ans de tous les gardes-pêche confondus. Sur la diapositive suivante, vous avez le parallèle avec l'évolution du nombre de marins pêcheurs. Même chose, une évolution plutôt à la baisse. On arrive en 2019 à peu près à 680 marins. Là, on n'est pas sur de l'équivalent temps plein. C'est en termes d'emplois. Et donc, on voit que le quartier maritime de Dunkerque a été fortement touché par cette diminution. Sur les 20 dernières années, il a perdu près de $\frac{3}{4}$ de ses effectifs. Sur la diapositive suivante, qui s'intéresse au marché, on voit que le contexte d'activité de pêche en région baisse. La courbe bleue, c'est l'évolution du chiffre d'affaires et en rouge, les débarquements. On arrive à la période actuelle, sur 2018, où on a connu à peu près 60 millions d'euros de débarquement sur les deux criées. À l'époque où on a fait nos analyses, au premier semestre, on était sur deux criées, Boulogne et Dunkerque. Ce chiffre d'affaires est la consolidation de toutes les espèces débarquées, à peu près 80 en région, avec des spécificités, comme on a pu le dire, notamment sur Dunkerque avec une grosse dépendance à la sole. En 2018, c'était 80 % du chiffre d'affaires. Cela génère une vulnérabilité importante pour les entreprises, d'où le fait qu'aujourd'hui, elles cherchent des moyens de diversification.

Je vous présente les trois aires d'études définies en concertation. On part de la plus grande, qui est l'aire d'études large, d'à peu près 568 kilomètres carrés. Ensuite, on va zoomer sur une aire d'études proche, qui est à peu près deux fois moins grande. Dans la première phase de caractérisation, ce sont nos aires d'études de référence. On va donner les résultats de la valeur créée sur ces deux aires d'études, une aire d'études large et une aire d'études proche. Dans la phase deux, quand on a travaillé sur la base des scénarios, on va zoomer sur ce qu'on appelle l'aire d'études immédiate, sur la base des scénarios. Sur la diapositive suivante, je vous propose des premiers résultats de l'étude. Je vais uniquement vous présenter la population de référence. Sur la base de l'activité des navires en 2017, on avait 36 navires identifiés comme pratiquant l'aire d'études large. Ces navires ont été répartis par port autour de trois grandes places : Dunkerque, Boulogne et Calais. Donc, une quinzaine de navires de

Dunkerque, 5 de Calais et 16 de Boulogne. En termes de métiers pratiqués, on avait 1/3 d'art traînant et 2/3 d'art dormant. On a demandé aux autres régions, notamment aux Normands, quels navires pratiquaient ces zones. A priori, il n'y a aucun navire d'autres régions françaises dans la zone. Par contre, le Comité régional a regardé par rapport à 2013. Sur la base de l'activité des navires en 2013, il y avait 52 navires sur la zone. Je vais vous faire un bilan de ce qu'on a fait sur le travail en cours et les étapes à venir. Aujourd'hui, on a fini notre collecte de données. Cela s'est terminé à la fin de l'été. On est en voie de finalisation de la phase 1 de caractérisation. Dans les prochaines étapes, on a un objectif à court et moyen terme, en fonction de la situation de Covid. On va avec l'ensemble du groupe se réunir pour présenter l'ensemble des résultats aux professionnels. C'est une phase très importante, car c'est eux qui doivent valider et dire s'ils se reconnaissent dans ces résultats, donc les résultats sur l'aire d'études large et l'aire d'études proche. Parallèlement, on prépare la phase 2, où les porteurs de projet commencent à réfléchir à des scénarios d'intervention pour que l'on puisse intervenir et évaluer les résultats sur l'aire d'études immédiate. J'en ai terminé avec la présentation.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Je vous remercie. Voilà menée à son terme la phase des présentations. On va pouvoir rentrer dans un débat plus général, peut-être au préalable demander à Philippe QUINAULT comment se situe son activité par rapport à ce qui vient d'être dit.

M. Philippe QUINAULT, Représentant de la filière mytiliculture

Bonjour. Notre activité est celle des producteurs de moules de filière au large de Dunkerque, zone de Zuydcoote. On est sur le banc de sable le plus près. Nous, les craintes que l'on a, c'est principalement pendant la période des travaux. Est-ce que cela implique des mouvements de sédiments et suspension des sédiments dans l'eau ? Ces travaux durent combien de temps ? Nous, les moules, on a une activité d'élevage sur un an. Indirectement, s'il y a trop de turbidité dans l'eau, le phytoplancton va mal se développer et les moules vont moins manger. Notre crainte est principalement ce qu'il se passe quand il y a des travaux en mer et ce qu'ils génèrent comme problème.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La parole est à qui le veut. En introduction, j'ai essayé d'identifier quels sont les différents aspects qui méritent d'être éclairés ou qui peuvent poser problème. Au-delà d'un diagnostic partagé de l'état initial, un des volets, c'est l'impact du projet sur la ressource. Un autre volet, c'est l'impact du projet sur l'organisation de l'activité en mer et donc de l'activité de pêche. En bout de chaîne, c'est l'impact du projet sur ceux qui exercent cette activité. Il me semble qu'on peut également s'interroger sur les mesures d'accompagnement ou de compensation, et puis, ce qui est probablement un préalable permanent, sur les dispositifs de suivi. Autre point qui apparaît très clairement dans ce qui a été dit et qui vient d'être confirmé par l'intervention de Philippe QUINAULT, c'est de bien distinguer les différents temps de ce projet, à la fois le temps de développement dans lequel on est, éventuellement, et si le projet se poursuit, le temps de travaux d'une part et, après, le temps d'exploitation. Ils n'ont pas la même durée, la même intensité d'impact. Ils n'ont pas les mêmes effets. C'est probablement une distinction importante dans la compréhension de ce qu'il pourrait se passer. Il me semble que c'est ces différentes questions qui ont été mises en évidence dans les échanges qui viennent d'avoir lieu. Qui souhaite s'exprimer pour poursuivre ce dialogue ?

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

Peut-être une réponse côté maîtres d'ouvrage sur la question portant sur la turbidité, qui était une question directe de la société Épaulard, il me semble. On a réalisé un travail de modélisation hydrosédimentaire. Pour l'instant, il n'est pas finalisé. C'est en cours, mais les différents retours d'expérience montrent que l'effet sur la turbidité reste très localisé au niveau du site du parc éolien, avec une dispersion ensuite très rapide et des retours à un état visible dès qu'on s'éloigne du parc éolien. Sur ce sujet, on sait qu'il y a une forte attention du Comité régional conchylicole et des professionnels de la mytiliculture. C'était le point qu'avait soulevé le Comité régional lorsqu'on était allé le voir. Ce qu'on vous propose, c'est de vous intégrer dans le cadre de la Cellule de liaison pêche dès qu'on va traiter de ce sujet. On est en phase de prise d'informations et de modélisation. Quand on aura des résultats à vous présenter, on les partagera avec vous. On avait un sujet sur la qualité de l'eau. On fait des relevés de qualité de l'eau réguliers. On pourra également en discuter et partager les résultats. Mais compte tenu de l'éloignement des zones de concessions mytilicoles et du parc, en ce qui concerne le parc, c'est peu probable qu'il y ait un impact, sans vouloir présager les résultats de l'étude. Au niveau de la temporalité, la turbidité est générée uniquement en phase de construction sur une période assez courte, lors de l'installation des pieux, qui peut se faire soit par battage, soit par forage. On ne sait pas encore

quelle technique on va employer. Par rapport au site, ce serait plus probable que ce soit du battage, mais cela reste à affirmer. C'est une période assez courte dans le temps. On parle de l'ordre de grandeur de quelques mois. Voilà pour ce qui est côté parc. Peut-être que côté raccordement, il y a des éléments à préciser sur ce point.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Peut-être juste préciser sur la carte, on a la localisation de la zone du projet et des zones conchylicoles. Une précision : on est sur la zone du projet appel d'offres qui fait 73 km². C'est le polygone violet en dessous. On se limite à 50 km² dans cette zone et on se repousse d'un kilomètre. Il aura un peu plus que 2 milles nautiques. Il y aura presque 3 milles.

M. Pascale DERACHE, Responsable RTE du Débat public

Pour compléter pour la partie raccordement, sur cette carte, on voit la distance du projet, dont le choix du raccordement a bien été d'éviter cette zone conchylicole pour ne pas la perturber par le passage de nos ouvrages, puisque l'aire études est plutôt à l'ouest du territoire dunkerquois et la partie des structures conchylicoles est plutôt à l'Est. C'est le premier choix vis-à-vis de l'impact direct et les premières mesures Éviter prises à l'origine du projet. La deuxième, c'est pour confirmer que d'un point de vue turbidité, les maîtres d'ouvrage vont faire des études de dimensionnement pour voir comment avoir des modèles mathématiques qui permettront de voir la dissémination de la turbidité pour le projet de Dunkerque, sachant que les retours d'expérience que l'on a sur les parcs, que ce soit les différents travaux dont j'ai parlé, c'est que la turbidité est plus dense à proximité de là où se fait l'ensouillage des câbles. Mais elle ne traverse pas l'ensemble, elle pourrait ne pas toucher du tout l'espace conchylicole actuel. Il y a une limitation de la turbidité, la remise en suspension des sédiments dans la colonne d'eau qui pourrait gêner cette partie-là. On pourrait aussi regarder les périodes de travaux les plus propices, si cela s'avérait nécessaire.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

D'autres demandes d'intervention, d'autres commentaires ? Des éléments de réponse sur la question formulée sur la ressource halieutique ?

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Je ne sais pas qui voulait intervenir.

François HENNUYER, Directeur de la Coopérative maritime de Dunkerque

Je tiens à étayer les propos de Monsieur QUINAULT par rapport à ses inquiétudes. Je m'en étais fait le relais auprès de Pascal DERACHE, de Benoît FIGAREDE, de Maxime PLANQUE et de Camille HERBEZ. Les inquiétudes de Monsieur QUINAULT vont dans le même sens que celles de la filière. Anthony VIERA en a fait état quant à un retour à la normale quant aux valeurs de la biomasse au large de Dunkerque. C'est une préoccupation. Cela m'amène à faire une remarque, que j'avais déjà faite en présence de Pascal DERACHE, cette remarque, c'est qu'au même moment, et je pense qu'il serait bon que RTE comme EMD l'aient à l'esprit, il va y avoir des travaux par rapport à un projet transmanche : GridLink. Il serait bon que les opérateurs travaillent ensemble. Je ne suis pas scientifique, je n'y connais rien. Je ne suis pas technicien. Je n'ai pas la finesse d'analyses que certains d'entre vous peuvent avoir. Mais il me semble opportun de réfléchir quant à un travail commun quant à la mise en place ou pas des travaux durant la même période calendaire pour éviter un maximum de cumul d'incidences et de perturbations sur la filière. Au demeurant, je me rappelle en avoir parlé à David BARBER, qui est le Directeur technique de GridLink. Il avait pris acte de cette remarque. Il avait dit qu'il serait opportun que les différents intervenants puissent échanger à ce sujet. La dernière chose est une remarque pour aller dans le sens de Monsieur QUINAULT. Aujourd'hui, vous avez des propos rassurants. Connaissant les différents intervenants, je considère que ces propos sont étayés. On ne va pas alerter sur des problématiques qui, selon vous, peuvent être tempérées. Quid, si les inquiétudes de Monsieur QUINAULT se confirmaient ? Qui serait responsable ? Pour la pêche, je parle sous l'autorité de Jean-François, il y a une marge de réflexion et une marge de calcul qui permettent d'avoir une visibilité plus précise. On parle d'une biomasse sauvage. Dans le cas de l'activité de Monsieur QUINAULT, il sait parfaitement ce qu'il met en mer. Il a des projections. C'est un chef d'entreprise qui maîtrise pleinement sa visibilité de production. Il connaît sa perte, son rendement, il maintient pleinement ses chiffres. S'il y a une défaillance par rapport à vos projections, parce qu'on se doit de l'envisager, excusez-moi, j'ai une formation juridique, j'envisage toujours le pire pour avoir le meilleur et que cela se passe au mieux, comment envisagez-vous les choses ? Pensez-vous pouvoir y réfléchir, si la situation se présente, pour

apporter des réponses positives et rassurantes à l'égard de personnes et de professionnels, comme Monsieur QUINAULT qui maîtrise pleinement son chiffre ? Merci.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Pour restituer, quand on évoque les suivis des études halieutiques, dans le cadre des engagements qu'on prend, c'est aussi dans le cadre d'un volet réglementaire. Aujourd'hui, le projet n'est pas encore autorisé par la Préfecture, puisque c'est elle qui l'autorisera in fine. Pour monter le dossier d'autorisation du projet, on fait ce qu'on appelle une étude d'impact environnemental, qui est en cours d'élaboration. Les études qu'on évoque viennent l'alimenter. Dans le cadre de ces études, il y a notamment une étude sédimentaire, une étude de qualité de l'eau avec des simulations théoriques pour évaluer les impacts. Ensuite, pour vérifier, pas juste théoriquement, mais dans la pratique, on va mettre en place des suivis en amont du chantier, ce qu'on appelle l'état initial, le témoin avant qu'il ne se passe quoi que ce soit, des suivis en phase chantier en temps réel, au moment des travaux, et des suivis post-chantier. Dans le cadre de l'établissement de l'étude d'impact, on doit mettre en place des mesures ERC, Éviter, Réduire, Compenser. En premier lieu, il faut tâcher d'éviter l'impact. S'il ne peut pas être évité complètement, il faut le réduire. S'il reste un impact résiduel, il faut le compenser. Au regard des autorisations qu'on va obtenir, avec des mesures associées et des suivis associés, on va être tenu de respecter les niveaux qui nous ont été donnés. C'est la Préfecture qui mettra en place un Comité de suivi dédié, qui pilotera tout cela. Quand on sera dans le vif du sujet, on partagera les résultats. L'idée est d'éviter les impacts, de les réduire, et sinon, de les compenser.

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

Pour compléter le propos de Maxime, la démarche ERC est vraiment bien ancrée d'un point de vue réglementaire, ERCS, avec le S de Suivi pour l'autorisation des projets. Après, c'est le suivi scientifique avec des prélèvements ou pas qui pourront montrer, avec ce qui a été modélisé ou vu, que la modélisation matche bien avec la réalité. Encore une fois, le mieux pour bien comprendre et suivre tout cela, c'est pouvoir en discuter entre nous. La Cellule de liaison pêche est ouverte aux acteurs de la mytiliculture. Je ne sais pas si, dans la zone de concession, il y a d'autres sociétés. J'ai en tête deux sociétés historiques. En l'état, est-ce qu'il en reste deux ou est-ce que vous êtes seul, société Épaulard, uniquement à exploiter la zone ?

M. Philippe QUINAULT, Représentant de la filière mytiliculture

Il y a deux sociétés de mytiliculture.

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

Donc ce sera avec un nombre relativement peu important d'acteurs. C'est toujours simple de vous faire contribuer et participer aux réunions.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Cet atelier n'avait pas la prétention de réunir toute la profession. On avait fait un choix. D'autres interventions, d'autres questions ?

M. Philippe QUINAULT, Représentant de la filière mytiliculture

Une fois que les éoliennes sont en mer, ce sont des structures métalliques, donc il y a un maximum d'anodes qui vont être mises. Est-ce que cela crée une forte pollution ou pas ?

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

En effet, on va devoir mettre un système. Ce ne sera pas forcément des anodes. On va mettre un système de protection contre la corrosion. Il y a plusieurs options aujourd'hui pour protéger les structures métalliques en mer. C'est identique à ce qu'on trouve sur les navires qui vont à l'eau. On peut avoir l'option anodes sacrificielles qui sont directement sur la fondation ou la pièce de transition, la pièce qui est émergée. C'est une première solution. L'autre est ce qu'on appelle la solution par courant imposé, c'est une autre technique avec un système de courant en très basse tension qui circule pour éviter la corrosion. Aujourd'hui, le choix du système utilisé sur Dunkerque n'est pas encore décidé sur ce projet. Cela dépendra du fournisseur de fondation et les solutions qu'il travaille. On va étudier ces deux cadres dans notre étude d'impact. En termes de retour d'expérience et de connaissances qu'on a sur le sujet, pour les anodes, elle se sacrifie à la place de la structure qu'on souhaite protéger. Ce sont des anodes à base d'aluminium et de zinc, qui se dégradent dans le milieu naturel. En termes de taux de

relâchement de ces éléments dans le milieu naturel, on est à des niveaux infinitésimaux par rapport à la teneur naturelle de la mer sur ces matériaux-là. On est sûr je ne sais plus combien de chiffres après la virgule, mais on est bien sûr des taux extrêmement bas sur la durée d'exploitation du projet, donc sur 30 ans.

M. Philippe QUINAULT, Représentant de la filière mytiliculture

Cela peut être des tonnes d'anodes.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renewelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Le poids total d'anodes installées sur l'ensemble des éoliennes se chiffre en tonnes, en effet. Après, il faut regarder le taux naturel dans l'eau marine des éléments correspondants aux anodes qui se sacrifient. C'est par rapport à ce chiffre-là que je disais qu'on est sûr des taux infinitésimaux par rapport à la teneur naturelle de l'eau de mer sur ces éléments-là.

M. Philippe QUINAULT, Représentant de la filière mytiliculture

Malgré tout, c'est une pollution.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renewelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

C'est un impact. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet sans impact. Cela fait partie des impacts du projet. Cela fait partie des impacts qu'on doit évaluer. Cela fait partie des impacts, s'ils sont trop élevés dans l'évaluation, alors le Préfet peut décider de ne pas autoriser un projet. Cela fait partie des impacts qu'on doit évaluer et transmettre.

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

J'ai un élément de retour d'expérience sur les parcs belges, où il y a beaucoup de colonisation de moules le long des fondations. On n'a retrouvé aucune trace liée aux anodes, parce que les moules ne bioaccumulent pas les éléments qui sont dégradés par les anodes directement sur la fondation.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renewelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Je voulais aborder la même chose que Benoît. Le retour d'expérience du RBINS, le Royal Belgium Institute of Natural Sciences, montre que les moules n'accumulent pas les métaux largués, en particulier ce qu'on a dans les anodes, du zinc ou de l'aluminium. Il n'y a aucune trace de marquage selon le rapport belge sur les moules.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

D'autres interventions ? J'avais une question pour Monsieur BIGOT. Vous avez à juste titre mis en évidence les limites, les biais qui existent dans les méthodes que vous développez. La question que j'ai envie de poser est la suivante : est-ce que ces biais sont suffisamment faibles pour permettre néanmoins une appréciation significative d'écart entre l'état initial et l'état tel que vous le décrivez en face des scénarios envisagés par les maîtres d'ouvrage ?

M. Jean-François BIGOT, Représentant du RICEP

Par rapport aux biais, globalement, on a des difficultés à mesurer l'impact de chaque biais. Si je les reprends, les trois que j'ai présentés, ce sont les biais des données, le fait d'utiliser une source comme VALPENA, ou il y a d'autres sources de données qu'on a utilisées sur le projet, globalement, quelle que soit la source de données, il y a des biais. Mais, en moyenne, sur les résultats, cela descend les résultats. Sur le deuxième type de biais, sur le report d'activité, finalement, dans le résultat que l'on donne, il n'y a aucun effet parce qu'on dit quelle est la valeur que les pêcheurs extraient des zones. Sur ce chiffre-là, ce biais n'a aucun impact. Sur le dernier biais qu'on a présenté sur l'effet de la ressource, aujourd'hui, il n'y a aucun élément tangible sur les effets d'un projet sur la ressource. On ne sait pas. Cela dépend à quelle échelle on raisonne, si c'est tout de suite après les travaux ou si c'est 5 ans après. Dans la mesure où on ne peut pas rentrer d'indicateurs, on ne peut pas évaluer d'un point de vue économique. Pour compléter ma réponse, quelque part, qu'on intervienne en phase de levée des risques, en état initial, ou avant travaux, on applique toujours la même méthode. En ce sens, comme on positionne les indicateurs qui sont toujours les mêmes, je vous ai présenté les principaux indicateurs : chiffre d'affaires, valeur ajoutée, mais on a aussi toute une batterie d'indicateurs qu'on positionne sur l'ensemble de la filière... Dans la mesure où on retient toujours les mêmes indicateurs, on est en mesure

de voir comment ils évoluent à travers le temps. On essaie d'appliquer la même méthodologie à n'importe quel stade de l'avancée du projet. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

L'idée, c'était : est-ce que l'étude permet de conclure sur l'impact en ayant une appréciation globalement partagée, dans le cadre de ces imprécisions et de ces intervalles de confiance ?

M. Jean-François BIGOT, Représentant du RICEP

Le retour d'expérience qu'on a sur les autres projets, globalement, tous les projets ne se passent pas bien, mais globalement, EMD avec qui on travaille sur d'autres projets pourra peut-être donner son avis, les chiffres que l'on avance sont partagés par l'ensemble des protagonistes, que ce soit les porteurs de projet ou les professionnels. Il y a toujours un consensus sur les résultats proposés. Il y a parfois des interprétations différentes, mais les résultats, généralement, les professionnels se retrouvent derrière.

M. Pascale DERACHE, Responsable RTE du Débat public

Il me semble ne pas avoir répondu à une question de Monsieur HENNUYER sur la concordance des travaux. Juste pour rappeler que GridLink et le projet de parc éolien sont deux projets complètement différents et que la partie maritime du projet GridLink est bien portée par GridLink, société privée, et que RTE y est associé au titre du projet pour faire le raccordement sur la partie terrestre et la partie continue du territoire. Après, les deux projets sont soumis à des autorisations. Dans ces autorisations, il y a l'étude d'impact, et de manière globale, il faut prendre aussi les effets des autres projets les uns sur les autres. Sans parler à la place de GridLink et en regardant leur site Web actuel, c'était ce que je regardais à l'instant, les travaux de GridLink sont annoncés selon leur site Web en 2022. Il y a aussi un temps à regarder dans la phase de construction en fonction des calendriers. Ce seront des effets à regarder sur le sujet, mais ce sont bien deux projets différents. Ce sont des zones décalées, GridLink étant plus à l'Ouest du port. Ce sont deux projets différents qu'il conviendra de regarder dans l'étude d'impact.

François HENNUYER, Directeur de la Coopérative maritime de Dunkerque

Merci pour votre retour par rapport à cette question. Je n'avais pas les travaux de 2022 en tête. Sauf erreur de ma part, on s'était questionné car Dunkerque va être encadrée à l'Est par le parc et à l'Ouest par ce projet. À l'époque, lorsqu'on en avait discuté, cela remonte à 6 mois ou 1 an, la détermination des dates de travaux n'était pas si tranchée que cela par rapport à l'un et à l'autre des intervenants. C'est pour cela que je me suis permis d'en parler, surtout que ce soit officialisé quant à cette réflexion commune pour éviter un minimum de désagréments. Merci.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Si j'ai bien compris, GridLink est plus à l'Ouest et plus en avance par rapport au projet de parc, sous réserve que son calendrier soit confirmé.

M. Pascale DERACHE, Responsable RTE du Débat public

Ce sont des éléments publics. Il faut s'adresser directement à GridLink sur son calendrier.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Ce sont des projets qui peuvent être affectés de quelques incertitudes par les temps qui courent. D'autres interventions ? Pas de regret de réflexion rentrée ? Si ce n'est pas le cas, je vais redonner la parole au Président pour conclure cette séance. Je vais avant vous exprimer tous mes remerciements pour y avoir participé.

François HENNUYER, Directeur de la Coopérative maritime de Dunkerque

J'ai une question. La filière et bon nombre de partenaires de la filière attendent certaines positions. Benoît FIGAREDE et Maxime PLANQUE ont été clairs à ce sujet. Je les en remercie. Par contre, il y a une étude, on revient toujours sur la même chose. C'est une étude prospective qui a son importance quant à la stabilité de la filière, voire son rétablissement. Je sais qu'EMD est d'accord pour participer à cette étude. Je pense que cette étude va elle-même prendre un certain temps. Je tiens à rappeler qu'une étude prospective ne se fait pas du jour au lendemain. Il y a des scientifiques, grâce entre autres à RTE qui nous a permis de les rencontrer, qui sont soucieux de participer à cette étude, car ils trouvent le challenge intéressant. Aujourd'hui, les intervenants ne sont pas arrêtés. Il n'y a rien de précis. Benoît avait émis l'idée d'organiser un groupe spécifique à cela. J'ai envie de dire : quand est-ce qu'EMD se sentira pleinement, au regard du calendrier de ce débat et des procédures qui se doivent d'être mises en place pour la pérennisation de votre projet, propice pour mettre en place les choses ? Il ne faut pas

non plus perdre de temps. Il faut que ce soit mis en application à l'échelle humaine assez rapidement pour permettre aux navires d'avoir une visibilité. Vendredi dernier, les patrons pêcheurs ont été sollicités quant à leur vision de l'avenir par rapport à la pêche qui serait envisageable, ou du moins les outils envisageables de mettre en place pour pérenniser leur activité. Il y a eu un grand silence. Ce silence était lié à leur absence de visibilité quant à l'ensemble des enjeux qui se présentent à eux. Je ne vais même pas parler de la structure, mais de l'outil qui est la CMDK, avec les services, que ce soit les services à quai ou simplement la station de gasoil maritime, mais ils ont aussi une absence de visibilité quant aux droits d'accès au parc, l'incidence du parc sur les zones qui leur seront encore accordées au regard de l'emprise du parc par rapport à leurs zones de pêche. Il est opportun de mettre en avant rapidement ce genre de choses. Je ne suis pas le premier à vous en avoir parlé. Quand, Maxime, puisque tu es responsable de projet, penses-tu que ce genre de choses pourraient mettre mises en place de façon constructive et moteur de la part d'EMD ? Nous, on est prêts.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Comme tu le sais déjà, on est déjà engagé maintenant. C'est vrai que concrètement, cette étude, pour l'instant, on a du mal à la matérialiser, à avoir des résultats concrets. C'est une étude qui va au-delà du parc éolien. Le parc éolien en est une brique essentielle et importante. Mais comme on l'a défini avec Olivier NOURRAIN, avec la CUD, il y a des collectivités locales derrière qui sont engagées et volontaires sur cette étude. On l'a déjà dit et on le répète, on est prêt à s'engager dans ce type d'études qui contribuent à l'échelle du parc éolien. En termes de timing, reste à voir le type de mesures qui pourraient être mises en place rapidement à moyen terme ou à plus long terme. On s'inscrit aussi dans le calendrier de cette étude prospective. On est prêt, on est en acteurs aujourd'hui du paysage dunkerquois. On est certes au début de notre projet, mais on est là. On doit jouer notre rôle. Après, à voir quelles seraient les mesures déclinées autour de cette étude prospective, mais on est d'ores et déjà prêt à y contribuer, à s'inscrire dedans et à pouvoir faire avancer cette étude de manière globale et d'y contribuer à notre échelle du parc éolien. Je ne sais pas si tu avais en tête des mesures spécifiques ou s'il y avait des sujets traités plus rapidement, et d'autres qui sont plus ou moins long terme.

François HENNUYER, Directeur de la Coopérative maritime de Dunkerque

Pour rebondir, on en a discuté avec Xavier et Benoît, parce qu'on a eu l'opportunité de s'entretenir par téléphone la semaine dernière, avec Xavier ARNOULD. Aujourd'hui, il y a des réflexions qui se font quant à la préservation de l'outil. Je ne parle que de l'outil, pas de la structure. Il y a des réflexions, une volonté. Aujourd'hui, la Communauté Urbaine de Dunkerque a suffisamment apporté les preuves de son soutien. Cela nous a encore été répété récemment. J'ai une entière confiance. Pour l'heure, clairement, la Communauté Urbaine de Dunkerque est la seule à avoir mouillé la chemise. On a été sollicité par différents techniciens. Je ne parle pas que de la Communauté Urbaine de Dunkerque, mais de l'autorité publique en général. À mes yeux, l'autorité publique regroupe un ensemble de collectivités territoriales qui sont compétentes soit de façon territoriale, soit au regard de leur mission. On a communauté différents documents. On a fait état, et je ne parle que de la problématique de la structure, de l'outil, de bon nombre de choses. Aujourd'hui, on en a discuté avec Xavier et Benoît, je ne peux que solliciter EMD au regard de ces conventions que vous avez signées. Ce sont des conventions tripartites : il y a le Comité départemental, le Comité régional et EMD. C'est une première convention qui va pleinement dans le sens de la réglementation applicable dans un tel projet. À côté, il y a une convention plus locale avec le Comité départemental, la CMDK et EMD. Je vous ai donné mon avis sur l'ensemble de cette convention. Je pense honnêtement qu'il y a un article qui vous regarde, à savoir si vous souhaitez continuer ou pas. On ne va pas en reparler, cela ne sert à rien. C'est à votre discrétion. Il y a un article, et c'est celui dont je veux vous parler, qui est spécifique à l'outil qui est à préserver, et dont il y a une réflexion aujourd'hui. Et il y a des articles que vous avez déjà mis en application, et je vous remercie, en louant par exemple les services des navires de pêche pour le survey, qui sont plus spécifiques aux bénéficiaires individuels des navires. Cela, compte tenu de ce que vous avez signé avec le Comité départemental des pêches, je ne peux que vous inciter à le respecter. Je ne peux aussi que vous inciter à respecter ce fameux article de la réduction des charges énergétiques en mesure de pouvoir préserver l'outil. Pourquoi ? Pour la simple et unique raison, j'en ai fait état à Xavier et à Benoît, c'est qu'il y avait une étude prévue pour cette réduction de charge. On a rencontré des techniciens. Mais les résultats de cette étude permettraient d'apporter une aide à la décision à l'autorité publique quant à la préservation de l'outil. Si demain, grâce à l'étude que vous avez dû finaliser, on s'aperçoit que l'outil est en mesure de réduire ces charges énergétiques électriques de 65 kW, voire 100 kW par an, cela a son importance dans l'aide à la décision. En ce moment, on est dans le vif du sujet. Je sais que vous n'êtes pas responsables de la situation. Vous êtes étranger à tout cela. Il n'en demeure pas

moins que vous vous êtes engagés, vous avez envoyé un technicien qui devait bosser dessus. Je pense qu'il serait opportun que, dans les 10 jours à venir, on puisse avoir une visibilité saine. Cela aiderait à la décision. Je peux vous assurer qu'au regard des échos que j'ai pu avoir, cela aiderait à la décision pas seulement d'une collectivité territoriale qui a fait ses preuves, qui est la Communauté Urbaine de Dunkerque, mais d'autres collectivités territoriales. Merci.

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

Cela appelle une réponse. Sous couvert de la demande de Frédéric DROGERYS sur ce sujet-là, l'enjeu aujourd'hui est de pouvoir conserver le matériel, qui était du matériel de la CMDK, grue, chambre froide, etc., ce qui est nommé « l'outil » par François HENNUYER. On s'est engagé, à travers nos conventions, à accompagner la CMDK. Sur ce point-là, cela va se décliner sur la préservation de cet outil, qui est un point important pour la pêche. On est prêt. On s'est engagé. On attend simplement un projet, que les différents acteurs du territoire se positionnent sur le sujet. On attend un projet concret et on prendra notre part à ce projet naturellement, comme on s'est engagé à le faire.

François HENNUYER, Directeur de la Coopérative maritime de Dunkerque

Demain, je vous appelle tous les deux pour que vous puissiez booster les résultats de cette étude.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

De l'utilité du débat public.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Pour que tout le monde se situe bien, il y a deux sujets parallèles.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

On est un peu en dehors du projet.

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Une remarque pour préciser. On a différents engagements, dont ceux qu'on pouvait mettre en œuvre tout de suite, car il y a d'autres engagements pour les phases d'après. Parmi les choses qu'on pouvait faire assez vite, c'est pour cela qu'on les a engagées dès qu'on a pu, il y avait cette étude liée à l'efficacité énergétique du bâtiment de la CMDK pour voir ce qui pouvait être fait en termes d'installations de l'énergie renouvelable, d'économie d'énergie, de froid, etc. C'est une étude lancée il y a quelques mois avec des techniciens du groupe EDF qui sont venus. C'est un premier volet. Après, c'est vrai qu'elle avait été mise en stand-by cet été par rapport à la perspective de la CMDK. L'idée n'est pas de la remiser dans les cartons. On en discute avec la CUD, car ils sont propriétaires du bâtiment. Donc voir aussi quelles seraient les possibilités sur ce bâtiment. Nous, l'idée, c'est d'en faire une mesure à destination de la pêche. On a des budgets dédiés pour ce type de mesures. Quand Benoît disait : « on est en attente d'un projet », c'est plutôt s'il y a des choses qui peuvent être faites dans l'immédiat en plus de cette étude énergétique ou en parallèle, on est à l'écoute. Là-dessus, on est attentif pour accompagner, sachant que l'idée de ces mesures, c'est qu'elles sont au bénéfice de la pêche. On sait que la Communauté Urbaine est attentive sur le fait de pouvoir équiper ce bâtiment en énergies renouvelables. On y voit d'autant plus un intérêt s'il est préservé pour des activités liées à la pêche.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Si j'ai bien compris, il y a deux sujets qui n'ont pas la même temporalité. L'un est celui que vous venez d'évoquer sur l'amélioration d'efficacité d'outils existants avec un horizon plutôt d'assez court terme. Il y a un deuxième sujet, qui est un sujet d'étude prospective, qui est à un peu plus long terme. Sur ce deuxième sujet, pour clarifier le débat, il y a un point qui m'a échappé. Pour qu'une étude existe, il faut en général qu'il y ait un maître d'ouvrage. En l'espèce, est-ce qu'il est identifié ?

M. Maxime PLANQUE, Chef de projet chez EDF Renouvelables pour EMD en charge des sujets de concertation et de lien avec le territoire

Je ne parlerai pas à la place de Monsieur NOURRAIN. Historiquement, c'était porté collectivement par la DML, la DDTM et la Communauté Urbaine avec l'appui de la CMDK, des pêcheurs locaux. Les grands donneurs d'ordre seraient plutôt DML et CUD. L'objectif de l'étude peut dépasser le cadre du parc éolien. Donc, EMD ne peut pas forcément être le porteur complet, mais une brique importante. On viendrait s'adosser à cette étude prospective assez élargie. Il avait eu de premières discussions menées, et notamment des enquêtes auprès des différents acteurs de la pêche locaux qui ont été menées par les collectivités et par la DML pour prendre connaissance de l'état des lieux, savoir le ressenti de chacun, savoir si des personnes seraient intéressées par la diversification d'activité ou pas. Enfin, prendre le pouls de ce que chacun voit pour son activité, son futur et sur la base de la collecte de ces renseignements, l'idée est de bâtir l'étude autour de mesures qui marcheraient auprès de la base des pêcheurs. L'idée n'est pas de faire cela sans eux.

François HENNUYER, Directeur de la Coopérative maritime de Dunkerque

Si vous me permettez de reprendre des propos de Maxime, c'était de ce que je disais tout à l'heure de façon en filigrane, c'était une idée de Benoît, initialement. C'était de dire : « EMD est d'accord pour participer à cette étude. La question, c'est quand ? » Fondamentalement, derrière, il y a une implication à avoir sur le plan personnel, structurel et financier. La deuxième problématique, c'était Benoît, je tiens à rendre à César ce qui est à César. L'idée, c'était que normalement, on ne devrait pas avoir un Comité Pêche. Cela devrait se faire directement sous l'égide de la Sous-préfecture. On a tenu sur son initiative à avoir ce Comité Pêche, qui a émis les différents partenaires sur ce programme et ces questions. Fort de cela, l'idée est que ce Comité permette la mise en place de cette étude. Il y a tout lieu de penser qu'il faudra s'appuyer sur une entité. Cette entité, initialement, aurait très bien pu être la CMDK. Malheureusement, elle a subi ce qu'elle subit actuellement. La question qui est majeure est : sur quelle entité devons-nous nous reposer ? Est-ce que ce sera une nouvelle entité créée ex nihilo créée suite à une problématique funeste de la CMDK ? Est-ce que ce sera une collectivité territoriale ? La question est là. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui, et je pense qu'il va falloir qu'on se réunisse de nouveau, si je suis encore là.

M. Olivier NOURRAIN, Adjoint au directeur à la Direction départementale des Territoires et de la Mer

Je vais essayer de répondre rapidement. Pour répondre à la question de la maîtrise d'ouvrage, cela ne peut pas être la DML ou les services de l'État d'une manière générale qu'ils l'assurent. L'intérêt de cette étude va vers l'action économique. Cela va être une compétence d'une collectivité, à commencer par le Conseil régional. Cela peut être une compétence du Comité régional des pêches, qui a cette compétence de défense des intérêts économiques de la profession. Cela peut être une structure porteuse ad hoc, soit la CMDK, soit une structure alternative. Mais il faut trouver un maître d'ouvrage et il faut fédérer plusieurs énergies autour de ce projet, qui sera forcément complexe, pour aller chercher les informations concernant la connaissance de l'état du milieu, la compréhension de son évolution. Beaucoup de monde travaille dessus : le GPMD, l'Université ULCO, Ifremer, le Comité régional. Il faut surtout arriver à trouver la structure porteuse et ensuite agréger une masse de connaissances déjà accumulées pour bien comprendre où on en est, quelle est l'évolution observée du milieu et en déduire les perspectives d'avenir pour le milieu naturel, pour l'environnement marin et pour les capacités d'exploitation économique de cet environnement marin. J'ai terminé.

M. Benoît FIGAREDE, Chef de projet EMD Pêche et Usages

Pour compléter, parce qu'on m'a attribué l'idée de l'étude prospective, c'est bien la DML qui a poussé pour cette étude, qui fait tout son sens. Cela fait vraiment du sens que ce soit la DML qui la pousse. C'est simplement la Cellule de liaison pêche qui réunissait l'ensemble des acteurs qui pourraient contribuer à cette étude prospective, bien qu'on pourrait en rajouter. L'idée était, à travers cette Cellule de liaison pêche, de commencer à élaborer un plan d'action qui, après, pourrait se décliner en Comité de pilotage qui reste à mettre en œuvre en définissant quels sont les bons acteurs, incluant les acteurs scientifiques et le GPMD, etc.

Intervenant non identifié

Il y a une instance de concertation et de suivi formelle des services de l'État qui va se mettre en place très prochainement, qui sera coprésidée par le Préfet maritime et le Sous-préfet de Dunkerque. L'instance dont on parlait à l'instant, la Cellule de concertation Pêche a été faite en avance de phase de l'instance formelle des services de l'État.

M. Jacques ROUDIER, Membre de la Commission particulière du débat public

Sauf si le Président Frédéric DROGERYS souhaite reprendre la parole, auquel cas je la lui donnerai très volontiers...

M. Frédéric DROGERYS, Président du Comité départemental des Pêches et des Cultures marines

Je n'ai qu'un dernier point à faire. C'est une inquiétude, une crainte par rapport à l'époque qu'on vit en ce moment avec la disparition de la sole. Si, dans les 5 ans à venir, avant le commencement du chantier, la sole revenait, on va la revoir disparaître avec le chantier. Il y a des mesures compensatoires, il y a la diversification pour remplacer la sole. Mais c'est une crainte de voir réapparaître la sole sur Dunkerque, et la revoir disparaître à cause des travaux, du champ éolien. C'est l'inquiétude que j'ai. C'était mon dernier point.

M. Roland PEYLET Président de la Commission particulière du débat public

Il est temps de conclure cette séance. Il était utile et nécessaire que cet échange ait lieu. Le débat intervient à un moment où les concertations entre les professionnels de la pêche et les maîtres d'ouvrage ont eu lieu déjà ou vont se poursuivre. Des études sont en cours. Elles vont se poursuivre. Le débat public ne sera pas conclusif sur toutes les questions. Néanmoins, il a son importance dans ce cadre, je vous remercie à cet égard d'avoir bien voulu apporter votre contribution, en ce sens qu'il permet de poser publiquement certainement un nombre de questions qui ont besoin de l'être, d'interpeller les porteurs du projet. Même s'ils n'ont pas réponse à tout tout de suite, il leur revient tout de même de s'efforcer de donner, dans le cadre de la suite de ce débat public, le maximum de réponses possibles aux interrogations qui se sont posées de façon à permettre au projet de se poursuivre, s'il doit se poursuivre, dans les meilleures conditions. Je forme ce vœu. Je rejoins à cet égard les demandes des professionnels. Il est clair que l'interaction entre les activités de la pêche maritime professionnelle et le projet éolien fait partie des éléments majeurs de ce projet. Je pense que nous avons eu, avec les échanges de ce soir, un certain nombre d'éléments dont nous aurons à rendre compte, je parle pour la Commission que je préside, à la suite du débat.

Le débat n'est pas terminé. Nous avons encore, malgré les difficultés du moment, des séances à venir. Nous allons devoir les reformater, les redimensionner, peut-être procéder de façon différente que ce qui était prévu initialement. Mais nous comptons bien terminer dans le temps qui nous avait été imparti, un peu après car nous avons prolongé jusqu'au 20 décembre, ainsi que chacun a pu le voir. Une fois encore, je remercie chacun, les personnes présentes, les représentants des maîtres d'ouvrage, les membres de la Commission et le Secrétariat général grâce auquel, techniquement, cette réunion a pu se tenir, pas dans le local du débat où nous aurions eu le plaisir de vous recevoir. Mais vu les circonstances, nous y aurions été moins nombreux. Je ne pense pas qu'il aurait été adapté pour recevoir tout le monde. La technique nous permet de faire cette réunion dans les circonstances sanitaires présentes du mieux qu'il était possible. À suivre, sur tous ces sujets. Je vous souhaite une bonne soirée. À bientôt.